



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.735/Amd.1

Corrigendum 1

(10/96)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Gestion OSI

Technologies de l'information - Interconnexion des
systèmes ouverts - Gestion-systèmes: fonction de
commande des registres de consignation

**Amendement 1: Formulaires de déclaration de
conformité d'instance**

Corrigendum technique 1

Recommandation UIT-T X.735 /
Amendement 1 - Corrigendum 1

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSMISSION DE DONNÉES	X.1-X.199
Services et fonctionnalités	X.1-X.19
Interfaces	X.20-X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89
Aspects réseau	X.90-X.149
Maintenance	X.150-X.179
Dispositions administratives	X.180-X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	X.200-X.299
Modèle et notation	X.200-X.209
Définitions des services	X.210-X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239
Formulaires PICS	X.240-X.259
Identification des protocoles	X.260-X.269
Protocoles de sécurité	X.270-X.279
Objets gérés de couche	X.280-X.289
Tests de conformité	X.290-X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	X.300-X.399
Généralités	X.300-X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350-X.399
SYSTEMES DE MESSAGERIE	X.400-X.499
ANNUAIRE	X.500-X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES	X.600-X.699
Réseautage	X.600-X.629
Efficacité	X.630-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
GESTION OSI	X.700-X.799
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700-X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710-X.719
Structure de l'information de gestion	X.720-X.729
Fonctions de gestion	X.730-X.799
SÉCURITÉ	X.800-X.849
APPLICATIONS OSI	X.850-X.899
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement transactionnel	X.860-X.879
Opérations distantes	X.880-X.899
TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI	X.900-X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Au sein de l'UIT-T, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 179 pays membres, 84 exploitations de télécommunications reconnues, 145 organisations scientifiques et industrielles et 38 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT) (Helsinki, 1993). De plus, la CMNT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.735/Amendement 1 – Corrigendum 1 de l'UIT-T a été approuvé le 5 octobre 1996. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 10164-6.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Annexe A	1
2) Paragraphe A.1.3	1

Résumé

Les Recommandations | Normes internationales actuelles de la série X.700 prescrivent l'utilisation du protocole CMIP et excluent donc la possibilité d'utiliser d'autres protocoles de communication pour le transfert des messages de gestion-systèmes entre les systèmes d'exploitation (OS, *operations systems*). Cet état de choses empêche l'industrie d'adopter d'autres solutions pour les communications, tout en restant conforme aux fonctions de gestion-systèmes OSI. Le présent corrigendum technique prévoit l'utilisation d'autres protocoles de communication sans toutefois les spécifier. Il vise en outre à lever une ambiguïté qui peut expliquer qu'un réalisateur de système d'exploitation (OS) élabore un logiciel qui ne fonctionnera pas correctement avec les OS d'autres constructeurs pour un nombre restreint de types de messages.

Le présent corrigendum technique entraîne des modifications dans cette Recommandation | Norme internationale, ainsi que dans d'autres Recommandations | Normes internationales, à savoir: Rec. X.701 du CCITT | ISO/CEI 10040, Rec. X.730 du CCITT | ISO/CEI 10164-1 à Rec. X.736 du CCITT | ISO/CEI 10164-7, Rec. X.740 du CCITT | ISO/CEI 10164-8 et Rec. UIT-T X.741 | ISO/CEI 10164-9.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – GESTION-SYSTÈMES: FONCTION DE COMMANDE
DES REGISTRES DE CONSIGNATION**

AMENDEMENT 1

Formulaires de déclaration de conformité d'instance

CORRIGENDUM TECHNIQUE 1

1) Annexe A

Dans le Tableau A.6 «PICS Support Summary», première ligne «CCITT Rec. X.730 | ISO/IEC 10164-1, Annex E, SM Application Context», changer le status de «m» en «o» et ajouter la Note suivante sous le tableau:

«NOTE – The supplier of implementation shall indicate the application contexts supported.»

2) Paragraphe A.1.3

Ajouter la phrase suivante après la ligne «– Not applicable or out of scope» et immédiatement avant «NOTES»:

«The value of 'm' in the Status column for the receiving of parameters, of tables of type MCS in Annex A indicates that there is a minimum requirement for the implementation to be able to receive the parameter. The Additional information column shall be used to state whether the implementation provides support for more than the minimum requirement.»

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Réseau téléphonique et RNIS
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission
Série H	Transmission des signaux autres que téléphoniques
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques et télévisuels
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Maintenance: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophoniques et télévisuels
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Equipements terminaux et protocoles des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Z	Langages de programmation